

RCS : LILLE METROPOLE

Code greffe : 5910

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de LILLE METROPOLE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2010 B 21618

Numéro SIREN : 529 345 340

Nom ou dénomination : ARIPAY

Ce dépôt a été enregistré le 19/11/2020 sous le numéro de dépôt 14823

COMPTES ANNUELS

Société : ARIPAY

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2019

CERTIFIÉ CONFORME



COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice.....	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture.....	9
2. Règles et méthodes comptables.....	9
2.1. Immobilisations incorporelles.....	9
2.2. Immobilisations corporelles.....	10
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	10
2.4. Créances et dettes.....	10
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	11
2.6. Provisions pour risques et charges.....	11
2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	11
2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel.....	11
2.9. Impôt sur les bénéfiques.....	11
3. Changements de méthode.....	11
4. Notes sur le bilan.....	12
4.1. Immobilisations.....	12
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	12
4.1.2. Etat des amortissements.....	12
4.1.3. Immobilisations financières.....	12
4.2. Tableau des filiales et participations.....	12
4.3. Créances et dettes.....	12
4.4. Fonds propres.....	13
4.4.1 Capital social.....	13
4.4.2 Variation des fonds propres.....	13
4.5. Provisions.....	14
4.6. Détail des charges à payer et produits à recevoir.....	14
4.7. Comptes de régularisation.....	15
5. Notes sur le compte de résultat.....	16
5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation.....	16
5.2. Analyse du résultat financier.....	16
5.3. Analyse du résultat exceptionnel.....	16
5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	16
5.5. Effectifs.....	16
5.6. Impôt sur les bénéfiques.....	17

6. Notes complémentaires	17
6.1. Engagements hors bilan	17
6.2. Fiscalité différée	18
6.3. Société établissant des comptes consolidés.....	18

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	657 711,5		657 711,5	637 699,2
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	657 711,5	0,0	657 711,5	637 699,2
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Actif Immobilisé (II)	657 711,5		657 711,5	637 699,2
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	100 656,7		100 656,7	47 783,6
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	100 656,7	0,0	100 656,7	47 783,6
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	781,8		781,8	772,9
TOTAL Disponibilités	781,8	0,0	781,8	772,9
Charges constatées d'avance	7 376,4		7 376,4	
TOTAL Actif circulant (III)	108 814,9		108 814,9	48 556,5
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	766 526,4		766 526,4	686 255,8

Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 11 763,8)	12 000,0	12 000,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	0,0	0,0
Report à nouveau	-249 719,6	-10 404,3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-261 577,2	-239 315,3
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-499 296,8	-237 719,6
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0,0	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	1 249 683,2	721 937,2
TOTAL Dettes financières	1 249 683,2	721 937,2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800,0	202 032,0
Dettes fiscales et sociales	0,0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 340,0	6,1
TOTAL Dettes d'exploitation	16 140,0	202 038,1
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 265 823,2	923 975,3
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	766 526,4	686 255,8

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2019			31/12/2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			257 041,2	238 040,4
Impôts, taxes et versements assimilés			-410,0	205,0
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements Dotations aux provisions		
	Sur actif circulant :	dotations aux provisions		
	Pour risques et charges :	dotations aux provisions		
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			256 631,2	238 245,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-256 631,2	-238 245,4
Bénéfice attribué ou perte transférée				
Perte supportée ou bénéfice transféré				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 946,0	1 069,9
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			4 946,0	1 069,9
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-4 946,0	-1 069,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-261 577,2	-239 315,3

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Réprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII -VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise		
(IV)		
Impôts sur les bénéfices		
(X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	261 577,2	239 315,3
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-261 577,2	-239 315,3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : ARIPAY

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Obtention de l'agrément auprès de l'ACPR pour un Etablissement de Paiement/Etablissement de Monnaie Electronique en date du 23 avril 2019.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y pas eu d'évènements significatifs depuis la clôture de l'exercice.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Étanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur d'apport ou d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours couvert. Dans ce cas, aucun écart de conversion n'est constaté.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

2.6. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

Néant.

2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.9. Impôt sur les bénéfices

La société est intégrée fiscalement. La société mère (Auchan Holding SA), en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées en résultat par la société tête de groupe de l'intégration fiscale (Auchan Holding SA)

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitement.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	637,7		20,0	0	657,7
Immobilisations corporelles			0,0	0	
TOTAL	637,7	0,0	20,0	0,0	657,7

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,0		0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,0		0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	0,0		0,0	0,0	0,0
Prêts et autres immobilisations	0,0		0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.2. Tableau des filiales et participations

Néant.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,0	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	100,7	100,7	0,0
Groupes et associés	0,0	0,0	0,0
Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0
TOTAL CREANCES	100,7	100,7C	0,0

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A - d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières	1 249,7	1 249,7	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,8	4,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	11,3	11,3	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	1 265,8	1 265,8	0,0	0,0

4.4. Fonds propres

4.4.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	600	20	12,0
Augmentation			
Diminution			
Total au 31 Décembre	600	20	12,0

4.4.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de -237,7 K€ à -499,3 K€ soit une variation de -261,6 K€
 Cette variation, en milliers d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	-237,7
* Variation de la prime de fusion	0,0
* Variation des réserves	0,0
* Résultat de l'exercice	-261,6
* Variation des provisions réglementées	0,0
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation autres réserves	0,0
- Dont affectation au report à nouveau	239,3
Fonds propres au 31 Décembre	-499,3

4.5. Provisions

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (I)	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour risques et charges	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (II)	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur titres de participation	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (III)	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0,0	0,0	0,0	0,0

4.6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4,8
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	0,0

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
État et autres collectivités publiques	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	0,0

4.7. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en milliers d'euros)	Montant
Hébergement SAAS	7,4
Total	0,0

Produits constatés d'avance par nature (en milliers d'euros)	Montant
Total	0,0

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

L'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une absence de revenu et par des charges d'exploitation s'élevant à 256 631 € contre 238 245 € pour l'exercice précédent. Ces charges se composent essentiellement de frais d'hébergement/maintenance de la solution de gestion, de prestations de conseil ainsi que de la mise à disposition de collaborateurs d'Auchan Retail International.

5.2. Analyse du résultat financier

La charge de 4 946,01 EUR correspond aux intérêts sur l'avance en compte courant accordée par la centrale de trésorerie Auchan Retail International (depuis le 1er avril 2019 et auparavant Auchan Coordination Services) contre 1 069,90 EUR pour 2018.

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Néant.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Néant.

5.5. Effectifs

Néant.

5.6. Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	-261,6		-261,6
Résultat exceptionnel	0,0		0,0
Contribution 3% sur les dividendes versés	0		0,0
Participation	0,0		0,0
Résultat comptable	-261,6	0,0	-261,6

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

Engagements donnés : Néant.

Dettes assorties de garanties : Néant.

Engagements d'achats de titres : Néant.

Engagements reçus : Néant.

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : Néant.

Échéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts : Néant.

Risque de change : Néant.

6.2. Fiscalité différée

<i>Libellé (en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	0,0
Total passif d'impôt futur	0,0
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	526,0
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	526,0
Total actif d'impôt futur	168,3
Situation nette	168,3

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	32,02
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	31,00
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30

6.3. Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social
Auchan Holding SA 40, avenue de Flandre 59170 Croix N° Siret : 47618062500479

ARIPAY
Société par actions simplifiée
au capital social de 12.000 euros
Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59170 CROIX
529 345 340 RCS Lille Métropole
(La « Société »)

DECISIONS DE L'ASSOCIEE UNIQUE DU 26 JUIN 2020

L'Associée unique de la Société

La société AUCHAN RETAIL INTERNATIONAL S.A., société anonyme à Conseil d'administration au capital social de 1.038.051.640 euros, ayant son siège social Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny, 59170 Croix, France, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Lille Métropole sous le numéro 410.408.959, (ci-après « **L'Associée Unique** »),

Représentée par Monsieur Edgard BONTE, en sa qualité de Directeur Général

Après avoir préalablement exposé que :

En sa qualité de Président, Madame Isabelle BOUVIER a établi et arrêté les comptes annuels de la Société pour l'exercice social clos le 31 décembre 2019 et a établi le rapport de gestion sur les opérations de l'exercice.

Le Conseil de surveillance, en date du 9 avril 2020, a procédé à l'examen des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019 arrêté par le Président et a établi son rapport.

A pris les décisions suivantes relatives à :

- Rapport de gestion du Président sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Conseil de surveillance sur les opérations de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Rapport du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation des comptes de l'exercice et quitus au Président et aux membres du conseil de surveillance de l'exécution de leurs missions ;
- Affectation du résultat de l'exercice ;
- Rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions visées aux articles L227-10 et suivants du Code de commerce et décision à prendre à cet égard ;
- Examens des mandats du Président, Directeur Général, des membres du Conseil de surveillance et du Commissaire aux comptes ;
- Pouvoirs en vue des formalités ;
- Questions diverses.

Il est rappelé que la société KPMG, Commissaire aux comptes, représentée par Monsieur Hervé CHOPIN, a préalablement reçu toutes les informations nécessaires à l'établissement de son rapport.

PREMIERE DECISION

L'Associée Unique, après avoir pris connaissance du rapport du Président, du rapport du Conseil de surveillance, du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, des explications complémentaires fournies, approuve les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils lui ont été présentés.

Il approuve en conséquence les opérations traduites par ces comptes ou résumées dans ces rapports.

Il prend acte que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal, visées à l'article 39-4 du Code général des impôts.

L'Associée Unique donne au Président et aux membres du Conseil de surveillance quitus entier et sans réserve de sa gestion pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME DECISION

L'Associée Unique, sur proposition du Président, décide d'affecter le résultat de l'exercice, soit une perte nette comptable de (261.577) euros au poste « Report à nouveau », ce qui porterait ce dernier à la somme de (500.892) euros de la manière suivante :

- - 239.315 euros pour N-1
- - 261.577 euros pour N

Conformément à la loi, l'Associée Unique prend acte qu'aucun dividende n'a été mis en distribution au titre de ces trois exercices précédents.

TROISIEME DECISION

L'Associée Unique, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes mentionnant l'absence de conventions de la nature de celles visées à l'article L 227-10 et suivants du Code de commerce, en prend acte purement et simplement.

QUATRIEME DECISION

L'Associée Unique constate que les résultats de l'exercice ne permettent pas de reconstituer les capitaux propres de la société, qui demeurent donc inférieurs à la moitié du capital social.

CINQUIEME DECISION

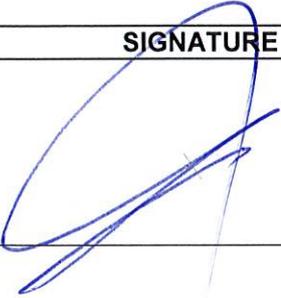
L'Associée Unique constate qu'aucun mandat de Président, du Directeur Général, de membres du Conseil de surveillance ou de Commissaires aux comptes n'est arrivé à son terme.

SIXIEME DECISION

L'Associée Unique confère tout pouvoir au porteur d'un exemplaire, d'une copie ou d'un extrait des présentes aux fins d'accomplir toutes les formalités légales auprès des administrations, et notamment auprès du Registre du Commerce et des Sociétés.

SEPTIEME DECISION

L'Associée Unique décide que le présent acte sous seing privé vaut décision collective des associés et en conséquence sera reporté dans le registre des décisions de l'Associée Unique.

SIGNATAIRE	PARAPHES	SIGNATURE
L'Associée Unique La société Auchan Retail International, Représentée par Monsieur Edgard BONTE		



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

ARIPAY S.A.S.

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

ARIPAY S.A.S.

Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 Croix

Ce rapport contient 23 pages

Référence : CC-202-11



KPMG S.A.
Siège social
Tour EQHO
2 Avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris la Défense Cedex
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 86 66
Télécopie : +33 (0)1 55 68 86 60
Site internet : www.kpmg.fr

ARIPAY S.A.S.

Siège social : Rue du Maréchal de Lattre de Tassigny - 59170 Croix
Capital social : €.12 000

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2019

A l'Associé unique de la société ARIPAY S.A.S.,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'Associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société ARIPAY S.A.S. relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Président le 27 mars 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Président arrêté le 27 mars 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'Associé unique. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt du rapport de gestion relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Associé unique appelé à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-4 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris La Défense, le 18 mai 2020

KPMG S.A.



Christophe Coquelin
Associé

COMPTES ANNUELS

Société : ARIPAY

Forme juridique : Société par actions simplifiée unipersonnelle

Siège social : RUE MAL DE LATTRE DE TASSIGNY 59170 CROIX

Date de clôture : 31/12/2019

COMPTES ANNUELS.....	1
Bilan actif.....	4
Bilan passif.....	5
Compte de résultat.....	6
Compte de résultat (suite).....	7
ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS.....	8
1. Faits caractéristiques.....	9
1.1. Evènements principaux de l'exercice.....	9
1.2. Evènements postérieurs à la clôture.....	9
2. Règles et méthodes comptables.....	9
2.1. Immobilisations incorporelles.....	9
2.2. Immobilisations corporelles.....	10
2.3. Participations et autres titres immobilisés.....	10
2.4. Créances et dettes.....	11
2.5. Valeurs mobilières de placement.....	11
2.6. Provisions pour risques et charges.....	11
2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme.....	11
2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel.....	11
2.9. Impôt sur les bénéfices.....	11
3. Changements de méthode.....	11
4. Notes sur le bilan.....	12
4.1. Immobilisations.....	12
4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles.....	12
4.1.2. Etat des amortissements.....	12
4.1.3. Immobilisations financières.....	12
4.2. Tableau des filiales et participations.....	12
4.3. Créances et dettes.....	12
4.4. Fonds propres.....	13
4.4.1 Capital social.....	13
4.4.2 Variation des fonds propres.....	13
4.5. Provisions.....	14
4.6. Détail des charges à payer et produits à recevoir.....	14
4.7. Comptes de régularisation.....	15
5. Notes sur le compte de résultat.....	16
5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation.....	16
5.2. Analyse du résultat financier.....	16
5.3. Analyse du résultat exceptionnel.....	16
5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction.....	16
5.5. Effectifs.....	16
5.6. Impôt sur les bénéfices.....	17

6. Notes complémentaires	17
6.1. Engagements hors bilan	17
6.2. Fiscalité différée	18
6.3. Société établissant des comptes consolidés.....	18

Bilan actif

BILAN-ACTIF	31/12/2019			31/12/2018
	Brut	Amortissements	Net	Net
Capital souscrit non appelé (I)				
Frais d'établissement				
Frais de développement				
Concessions, brevets et droits similaires				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	657 711,5		657 711,5	637 699,2
Avances sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles	657 711,5	0,0	657 711,5	637 699,2
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel				
Autres immobilisations corporelles				
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes				
TOTAL immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
Participations selon la méthode de meq				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières				
TOTAL immobilisations financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Total Actif Immobilisé (II)	657 711,5		657 711,5	637 699,2
Matières premières, approvisionnements				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
TOTAL Stock	0,0	0,0	0,0	0,0
Avances et acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés				
Autres créances	100 656,7		100 656,7	47 783,6
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL Créances	100 656,7	0,0	100 656,7	47 783,6
Valeurs mobilières de placement (dont actions propres:)				
Disponibilités	781,8		781,8	772,9
TOTAL Disponibilités	781,8	0,0	781,8	772,9
Charges constatées d'avance	7 376,4		7 376,4	
TOTAL Actif circulant (III)	108 814,9		108 814,9	48 556,5
Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)				
Primes de remboursement des obligations (V)				
Écarts de conversion actif (V)				
Total Général (I à VI)	766 526,4		766 526,4	686 255,8

Bilan passif

BILAN-PASSIF	31/12/2019	31/12/2018
Capital social ou individuel (dont versé : 11 763,8)	12 000,0	12 000,0
Primes d'émission, de fusion, d'apport,		
Ecart de réévaluation (dont écart d'équivalence :)		
Réserve légale		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées (dont réserve des prov. fluctuation des cours :)		
Autres réserves (dont réserve achat d'œuvres originales d'artistes :)		
TOTAL Réserves	0,0	0,0
Report à nouveau	-249 719,6	-10 404,3
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	-261 577,2	-239 315,3
Subventions d'investissement		
Provisions réglementées		
TOTAL CAPITAUX PROPRES (I)	-499 296,8	-237 719,6
Produit des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
TOTAL AUTRES FONDS PROPRES (II)		
Provisions pour risques		
Provisions pour charges		
TOTAL PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES (III)	0,0	
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	0,0	
Emprunts et dettes financières divers (dont emprunts participatifs :)	1 249 683,2	721 937,2
TOTAL Dettes financières	1 249 683,2	721 937,2
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 800,0	202 032,0
Dettes fiscales et sociales	0,0	
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	11 340,0	6,1
TOTAL Dettes d'exploitation	16 140,0	202 038,1
Produits constatés d'avance		
TOTAL DETTES (IV)	1 265 823,2	923 975,3
Ecart de conversion passif (V)		
TOTAL GENERAL - PASSIF (I à V)	766 526,4	686 255,8

Compte de résultat

Compte de résultat	31/12/2019			31/12/2018
	France	Exportation	Total	
Ventes de marchandises				
Production vendue biens				
Production vendue services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Production immobilisée				
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges				
Autres produits				
Total des produits d'exploitation (I)				
Achats de marchandises (y compris droits de douane)				
Variation de stock (marchandises)				
Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)				
Variation de stock (matières premières et approvisionnements)				
Autres achats et charges externes			257 041,2	238 040,4
Impôts, taxes et versements assimilés			-410,0	205,0
Salaires et traitements				
Charges sociales				
Dotations d'exploitation	sur immobilisations	Dotations aux amortissements		
		Dotations aux provisions		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions		
Autres charges				
Total des charges d'exploitation (II)			256 631,2	238 245,4
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			-256 631,2	-238 245,4
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)				
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)				
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé				
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des produits financiers (V)				
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			4 946,0	1 069,9
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
Total des charges financières (VI)			4 946,0	1 069,9
RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)			-4 946,0	-1 069,9
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I-II+III-IV+V-VI)			-261 577,2	-239 315,3

Compte de résultat (suite)

Compte de résultat (suite)	31/12/2019	31/12/2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Total des produits exceptionnels (VII)		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
Total des charges exceptionnelles (VIII)		
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		
Impôts sur les bénéfices (X)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)	261 577,2	239 315,3
BÉNÉFICE OU PERTE (total des produits - total des charges)	-261 577,2	-239 315,3

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS
Société : ARIPAY

L'exercice a une durée de 12 mois couvrant la période du 01/01/2019 au 31/12/2019

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

1. Faits caractéristiques

1.1. Evènements principaux de l'exercice

Obtention de l'agrément, sous conditions suspensives, auprès de l'ACPR pour un Etablissement de Paiement/Etablissement de Monnaie Electronique en date du 23 avril 2019.

1.2. Evènements postérieurs à la clôture

Les événements survenus depuis le début de l'exercice 2020, en particulier ceux liés au Covid-19, n'ont pas d'incidence sur les comptes clos le 31 décembre 2019. Le projet porté par la société ARIPAY n'est pas remis en cause par ces événements toutefois, à la date d'arrêt des comptes, il est prématuré d'estimer leurs impacts éventuels sur les comptes 2020.

2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels ont été établis et présentés conformément aux principes et méthodes définis par le règlement ANC n°2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

2.1. Immobilisations incorporelles

Logiciels

Les logiciels informatiques acquis et les logiciels développés en interne sont immobilisés et amortis sur leur durée d'utilité estimée à 3 ans. Par exception, sont amortis sur 5 ans, les logiciels type ERP, très structurants pour le métier et dont l'architecture fonctionnelle et technique a une durée probable d'utilité plus longue.

Dépréciation des immobilisations incorporelles :

Conformément à l'article 214-16 du PCG, la société réalise des tests de dépréciation dès qu'il existe un indice de perte de valeur. Lorsque la valeur nette comptable de l'actif excède sa valeur recouvrable, une dépréciation est comptabilisée en charges.

2.2. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Les frais d'acquisition ainsi que les coûts d'emprunts sont comptabilisés en charges.

Les éléments principaux d'une immobilisation corporelle (ci-après « composant ») sont comptabilisés séparément lorsque leur durée d'utilité estimée est significativement différente. Un plan d'amortissement propre à chaque composant est appliqué en fonction du taux ou du mode d'amortissement qui lui sont spécifiques.

Les coûts d'entretien et de réparation sont comptabilisés en charges de l'exercice au cours duquel ils sont encourus. Les dépenses ultérieures relatives au remplacement ou au renouvellement d'un composant sont comptabilisées comme un actif distinct venant en remplacement de l'actif renouvelé.

Les immobilisations sont amorties à partir de la date de mise en service du bien sur leur durée d'utilité avec une valeur résiduelle nulle.

Constructions (gros œuvre) :	40 ans
Etanchéités toitures, assainissements et revêtements de sols :	20 ans
Agencements et aménagements :	6 ans 2/3 à 8 ans
Installations techniques, matériels et outillages :	3 à 8 ans
Matériel de bureau :	3 à 5 ans
Autres immobilisations :	3 à 5 ans

Lorsque le bien amortissable est susceptible d'ouvrir droit au régime fiscal de l'amortissement dégressif et/ou lorsque les durées d'usage pratiquées dans la profession sont inférieures aux durées d'utilité, la société constate des amortissements dérogatoires.

Dépréciation des immobilisations corporelles :

Les règles de dépréciation des immobilisations corporelles sont identiques à celles retenues pour les immobilisations incorporelles.

2.3. Participations et autres titres immobilisés

Les titres de participation figurent au bilan à leur valeur d'apport. Lorsque la valeur d'inventaire d'une participation est inférieure à sa valeur d'apport ou d'acquisition, une provision pour dépréciation est constituée.

La valeur d'inventaire d'une participation correspond à sa valeur d'utilité pour la société, laquelle est déterminée par référence à la quote-part des capitaux propres détenue, à l'actif net comptable corrigé, à sa valeur de rendement et aux perspectives de rentabilité.

Les frais d'acquisition des titres sont incorporés au coût de revient des titres de participation et font l'objet d'un amortissement dérogatoire sur 5 ans.

Les autres immobilisations financières figurent au bilan à leur coût de revient. Le cas échéant, des provisions sont constituées lorsque leur valeur d'utilité devient inférieure à leur coût de revient.

2.4. Créances et dettes

Les créances et dettes sont valorisées à leur valeur nominale. Celles exprimées en devises sont valorisées sur la base du taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice.

Lorsque les opérations commerciales font l'objet d'une couverture fixant le cours de la monnaie étrangère, les dettes et les créances sont comptabilisées au cours couvert. Dans ce cas, aucun écart de conversion n'est constaté.

Les créances qui présentent des risques de non-recouvrement font l'objet d'une dépréciation par voie de provision.

2.5. Valeurs mobilières de placement

Néant.

2.6. Provisions pour risques et charges

Une provision pour risques et charges est comptabilisée lorsque la société a une obligation juridique ou implicite à l'égard d'un tiers résultant d'un événement passé, dont le montant peut être estimé de manière suffisamment fiable et dont il est probable que l'extinction se traduira par une sortie de ressources.

2.7. Engagements de retraite et autres avantages au personnel à long terme

Néant.

2.8. Notion de résultat courant et de résultat exceptionnel

Tous les éléments exceptionnels par leur fréquence et leur montant, se rattachant aux activités ordinaires, sont comptabilisés en résultat exceptionnel.

2.9. Impôt sur les bénéfices

La société est intégrée fiscalement. La société mère (Auchan Holding SA), en tant que seule redevable de l'impôt, comptabilise la dette d'impôt vis-à-vis du Trésor Public. Les filiales membres de l'intégration fiscale déterminent et comptabilisent leur charge d'impôt comme si elles étaient imposées séparément, et inscrivent en compte courant leur dette d'impôt envers la société mère. Les économies d'impôt provenant des sociétés déficitaires sont constatées en résultat par la société tête de groupe de l'intégration fiscale (Auchan Holding SA)

3. Changements de méthode

Au cours de l'exercice, aucun changement de méthode n'est intervenu ; par conséquent les exercices sont comparables sans retraitements.

4. Notes sur le bilan

4.1. Immobilisations

4.1.1. Immobilisations incorporelles et corporelles

Immobilisations brutes (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	637,7		20,0	0	657,7
Immobilisations corporelles			0,0	0	
TOTAL	637,7	0,0	20,0	0,0	657,7

4.1.2. Etat des amortissements

Amortissements (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Immobilisations incorporelles	0,0		0,0	0,0	0,0
Immobilisations corporelles	0,0		0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.1.3. Immobilisations financières

Immobilisations brutes (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Opération de fusion	Augmentation et apports	Diminution et apports	Fin de l'exercice
Titres de participations	0,0		0,0	0,0	0,0
Prêts et autres immobilisations	0,0		0,0	0,0	0,0
TOTAL	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

4.2. Tableau des filiales et participations

Néant.

4.3. Créances et dettes

Etat des créances (en milliers d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	A + d'1 an
Créances clients	0,0	0,0	0,0
Personnel et comptes rattachés	0,0	0,0	0,0
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	0,0	0,0	0,0
Etat et autres collectivités publiques	100,7	100,7	0,0
Groupes et associés	0,0	0,0	0,0
Débiteurs divers	0,0	0,0	0,0
TOTAL CREANCES	100,7	100,7	0,0

Etat des dettes (en milliers d'euros)	Montant brut	A – d'1 an	De 1 à 5 ans	A + de 5 ans
Emprunts obligataires	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes financières	1 249,7	1 249,7	0,0	0,0
Fournisseurs et comptes rattachés	4,8	4,8	0,0	0,0
Dettes fiscales et sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Dettes sur immobilisations	0,0	0,0	0,0	0,0
Groupe et associés	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres dettes	11,3	11,3	0,0	0,0
TOTAL DES DETTES	1 265,8	1 265,8	0,0	0,0

4.4. Fonds propres

4.4.1 Capital social

	Nombre d'actions composant le capital social	Valeur nominale (en euro)	Total (en milliers d'euros)
Au 1 ^{er} Janvier	600	20	12,0
Augmentation			
Diminution			
Total au 31 Décembre	600	20	12,0

4.4.2 Variation des fonds propres

Les fonds propres passent de -237,7 K€ à -499,3 K€ soit une variation de -261,6 K€
 Cette variation, en milliers d'euros, s'analyse comme suit :

Fonds propres au 1^{er} Janvier	-237,7
* Variation de la prime de fusion	0,0
* Variation des réserves	0,0
* Résultat de l'exercice	-261,6
* Variation des provisions réglementées	0,0
* Affectation du résultat N-1	
- Dont dividendes	
- Dont affectation à la réserve légale	0,0
- Dont affectation autres réserves	0,0
- Dont affectation au report à nouveau	239,3
Fonds propres au 31 Décembre	-499,3

4.5. Provisions

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Début de l'exercice	Dotations	Reprises	Fin de l'exercice
Provisions investissements	0,0	0,0	0,0	0,0
Amortissements dérogatoires	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (I)	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour litige	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour amendes et pénalités	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pertes de change	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour pensions	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour impôts	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions pour charges sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour risques et charges	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (II)	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur immobilisations corporelles	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur titres de participation	0,0	0,0	0,0	0,0
- Provisions sur autres immos financières	0,0	0,0	0,0	0,0
Provisions sur comptes clients	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres provisions pour dépréciations	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL (III)	0,0	0,0	0,0	0,0
TOTAL GENERAL (I + II + III)	0,0	0,0	0,0	0,0

4.6. Détail des charges à payer et produits à recevoir

Charges à payer (en milliers d'euros)	Montant
Emprunts et dettes financières	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	
Dettes Fournisseurs et Comptes rattachés	4,8
Dettes fiscales et sociales	
Dettes sur immobilisations et Comptes rattachés	
Autres dettes	
Total	4,8

Produits à recevoir (en milliers d'euros)	Montant
Créances rattachées à des participations	
Autres immobilisations financières	
Créances clients et comptes rattachés	
Personnel et comptes rattachés	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	
État et autres collectivités publiques	
Autres créances	
Disponibilités	
Total	0,0

4.7. Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance par nature (en milliers d'euros)	Montant
Hébergement SAAS	7,4
Total	7,4

Produits constatés d'avance par nature (en milliers d'euros)	Montant
Total	0,0

5. Notes sur le compte de résultat

5.1. Analyse sur le résultat d'exploitation

L'activité de l'exercice clos le 31 décembre 2019 se traduit par une absence de revenu et par des charges d'exploitation s'élevant à 256 631 € contre 238 245 € pour l'exercice précédent. Ces charges se composent essentiellement de frais d'hébergement/maintenance de la solution de gestion, de prestations de conseil ainsi que de la mise à disposition de collaborateurs d'Auchan Retail International.

5.2. Analyse du résultat financier

La charge de 4 946 € correspond aux intérêts sur l'avance en compte courant accordée par la centrale de trésorerie Auchan Retail International (depuis le 1er avril 2019 et auparavant Auchan Coordination Services) contre 1 070 € pour 2018.

5.3. Analyse du résultat exceptionnel

Néant.

5.4. Rémunérations allouées aux membres des organes de direction

Néant.

5.5. Effectifs

Néant.

5.6. Impôt sur les bénéfices

(en milliers d'euros)	Résultat avant impôt	Impôt sur les bénéfices	Résultat après impôt
Résultat courant	-261,6		-261,6
Résultat exceptionnel	0,0		0,0
Contribution 3% sur les dividendes versés	0		0,0
Participation	0,0		0,0
Résultat comptable	-261,6	0,0	-261,6

Méthode employée :

Les corrections fiscales ont été reclassées selon leur nature en résultat courant et résultat exceptionnel.

6. Notes complémentaires

6.1. Engagements hors bilan

Engagements donnés : Néant.

Dettes assorties de garanties : Néant.

Engagements d'achats de titres : Néant.

Engagements reçus : Néant.

Ligne de crédit accordées et confirmées par les banques mais non utilisées au 31 décembre : Néant.

Échéancier des instruments dérivés sur taux d'intérêts : Néant.

Risque de change : Néant.

6.2. Fiscalité différée

<i>Libellé (en milliers d'euros)</i>	31/12/2019
Bases d'accroissement de la dette future d'impôt	
Provisions réglementées	
Subventions d'investissement	
Ecart d'évaluation négatif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Actif	
Autres charges déduites d'avance	
Plus values à long terme en sursis d'imposition	
Total bases d'accroissement de la dette future d'impôt	0,0
Total passif d'impôt futur	0,0
Bases d'allègement de la dette future d'impôt	
Amortissements des logiciels	
Pertes potentielles sur contrat à long terme	
Provisions pour retraites et obligations similaires	
Autres risques et charges provisionnés	
Charges à payer	
Ecart d'évaluation positif des titres d'O.P.V.C.M	
Ecart de conversion Passif	
Autres produits taxés d'avance	
Déficits reportables fiscalement	526,0
Total bases d'allègement de la dette future d'impôt	526,0
Total actif d'impôt futur	168,3
Situation nette	168,3

<i>(1) Taux d'impôt :</i>	32,02
<i>Dont taux normal d'impôt sur les sociétés :</i>	31,00
<i>Contribution sociale sur l'impôt :</i>	3,30

6.3. Société établissant des comptes consolidés

Dénomination et siège social
Auchan Holding SA 40, avenue de Flandre 59170 Croix N° Siret : 47618062500479